

# COMMUNE D'AUX MARAIS

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Règlement graphique 5.3. Annexe Emplacements Réservés



---

### Arrêt Projet

Vu pour être annexé à la délibération en date du 25 avril 2017

## PLAN LOCAL D'URBANISME D'AUX-MARAIS

### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme :

Emplacement Réservé n°	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Bénéficiaire	Vocation de l'emplacement réservé	Références cadastrales
ER 1	153 m <sup>2</sup>	Commune	Aménagement du carrefour de la rue de l'Avelon et de la rue du Moulin	Parcelle n°18
ER 2	227 m <sup>2</sup>	Commune	Aménagement du carrefour de la rue de l'Avelon et de la route de Gisors, et création de trottoirs	Parcelle n°182
ER 3	40 m <sup>2</sup>	Commune	Aménagement du carrefour de la rue du Moulin et de la Place des Tilleuls	Parcelles n°169, 98
ER 4	Emprise totale : 619 m <sup>2</sup>  Carrefour 393 m <sup>2</sup>  Trottoir 226 m <sup>2</sup>	Commune	Aménagement du carrefour de la rue des Prés et de la route de Gisors, et création d'un trottoir	Parcelles n°60, 19, 20, 21
ER 5	317 m <sup>2</sup>	Commune	Aménagement du carrefour de la rue de la Mare Tacon, de la rue de Saint-Martin-le-Nœud et de la rue de l'Eglise	Parcelles n°62, 108, 29, 30
ER 6	1 098 m <sup>2</sup>	Commune	Elargissement de la voie et aménagement d'un trottoir rue de l'Eglise	Parcelles n°108, 30, 31, 107
ER 7	709 m <sup>2</sup>	Commune	Aménagement d'un carrefour de la rue du bout Riffié, de la Route de Gisors et de la rue de la Mare Tacon	Parcelles n°83, 84, 88, 89, 179
ER 8	96 m <sup>2</sup>		Aménagement du carrefour de la Route de Gisors et du chemin du Bas	Parcelle n°39





